



RAPPORT FINANCIER DE LA CTOI A MI-PAROURS POUR 2024

PREPARE PAR : SECRETARIAT

OBJECTIF

1. Le Règlement financier de la CTOI (2019) requiert un examen à mi-parcours des finances de la CTOI, qui sera élaboré par le Secrétariat et examiné par le CPAF et la Commission.

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2024

Au 31 mars 2024, près de 38,5% du budget de 2024 ont été reçus des Membres

2. Le total des contributions requises des Parties contractantes au titre du budget de 2024 s'élevait à 4 401 862 USD.
3. Au 31 mars 2024, un total de 1 695 316 USD a été reçu. Il est à noter, toutefois, que ce montant des contributions peut inclure certains arriérés de contributions dus d'années antérieures à 2024.
4. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles à l'Appendice 1.

DEPENSES POUR LES 3 PREMIERS MOIS DE 2024

Au 31 mars, près de 18% du budget de 2024 ont été utilisés.

5. Le budget total au titre de 2024 s'élève à 4 401 862 USD et, au 31 mars, la Commission a utilisé la somme de 787 150 USD (18%, cf. Tableau 1).
6. Les budgets liés au personnel¹ (totalisant 2 846 055 USD) devraient être sous-utilisés. Tout retard dans l'étalement des recrutements du nouveau Chargé des pêches P4 (Données), du nouveau Chargé des évaluations des stocks P4 et du nouveau Chargé des pêches (Données) pourrait avoir un impact important sur le taux de dépenses et réduire les dépenses totales. Il pourrait également y avoir des différences en fin d'année en ce qui concerne les dépenses pour les salaires locaux en raison des fluctuations du taux de change USD-SCR et des changements imprévus de l'indemnité de poste.
7. Les budgets liés au fonctionnement² sont, dans l'ensemble, en voie d'être utilisés, avec un total de 226 914 USD utilisés sur un budget de 1 154 530 USD (20%).
8. Le budget de réunions a été dépassé en 2023 et pourrait être dépassé en 2024 si aucun hôte ne présente de propositions pour accueillir les réunions. Le budget de réunions de 2024 a été établi à 84 000 USD et afin de faire face à des imprévus, la Commission a convenu que les économies réalisées et, si nécessaire le FdR, seraient utilisés pour couvrir tout besoin supplémentaire en 2024. On ne sait pas encore si le FdR sera nécessaire en 2024 pour couvrir les coûts de réunions.

¹ Les coûts de personnel comprennent les coûts salariaux et les indemnités. Les estimations des coûts salariaux sont relativement précises car elles sont déduites des extrapolations des salaires actuels. Toutefois, les cotisations de l'employeur aux fonds de pension et de santé sont plus difficiles à prévoir, étant donné qu'elles sont déterminées par la FAO et peuvent changer à tout moment au cours d'un exercice budgétaire. Le CPAF est informé que bien que le Secrétariat fournisse les meilleures estimations pour les coûts de personnel, il n'a pas de contrôle sur les dépenses finales dans cette partie du budget annuel.

² Il est à noter que les chiffres de dépenses de fonctionnement du tableau incluent des « engagements fermes » réalisés pour des accords contractuels, tels que des bons de commande et des contrats.

9. 40% du budget de déplacements ont été utilisés en 3 mois mais ces coûts incluent toutes les dépenses de voyages pour les réunions annuelles en Thaïlande. Des fonds extrabudgétaires sont également disponibles pour les voyages par le biais du projet en cours de l'UE. Le budget de déplacements devrait donc être suffisant.
10. Les dépenses de traduction ont progressé en 3 mois en raison des fonds engagés pour les contrats de service de traduction qui s'étendent tout au long de l'année.

TRANSFERT DE CREDITS ENTRE DES SOUS-POSTES DU BUDGET

Conformément au Règlement financier (2019), le Secrétaire exécutif peut autoriser des transferts entre sous-postes jusqu'à un maximum de [15] pour cent des crédits visés à l'article III.5 du présent règlement, sur approbation du Président de la Commission et jusqu'au prochain examen à mi-parcours.

11. Aucun transfert n'est actuellement proposé en 2024.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS

12. Comme indiqué dans le document IOTC-2024-SCAF21-05, les dépenses annuelles moyennes pour le FPR s'élèvent à plus de 252 990 USD et le budget disponible pour 2024 est de 290 000 USD, incluant l'allocation pour imprévus de 40 000 USD provenant du FdR.
13. Au 31 mars 2024, la somme de 15 511 USD a été utilisée dans le cadre du FPR. Cela n'inclut pas toutes les dépenses de voyages pour les réunions actuelles qui seront comptabilisées au mois d'avril.
14. Au point 6.1 de l'ordre du jour, il a été demandé au CPAF de solliciter un retour d'informations du Groupe de travail restreint sur le Règlement intérieur du FPR.

PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS

15. Le contrat du Programme Régional d'Observateurs (PRO) est géré sur un cycle calendaire de mai à avril. Le Programme est en cours. Un nouveau contrat sera attribué pour les services du PRO en 2024-25 et un appel de fonds a été adressé aux participants pour un total de 694 833 USD. Au 31 mars 2024, un total de 484 373 USD a été reçu.

AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

16. Le Secrétariat a reçu un montant de 638 117 USD de l'Union européenne en tant que première tranche pour couvrir le financement d'un nouveau projet en 2023-24. Le projet pluriannuel se poursuivra à l'appui d'un ensemble d'activités scientifiques et en lien avec l'application qui ont été classées prioritaires par la Commission à travers ses organes techniques.
17. En réponse à l'engagement de la Commission de réduire les impacts environnementaux des activités de la CTOI en ce qui concerne les opérations de son siège (Résolution 22/01), le deuxième véhicule utilisé par le Secrétariat a été retiré à la fin 2023. En outre, un nouveau véhicule de remplacement plus économe en carburant a été fourni par le Gouvernement des Seychelles comme véhicule principal.

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT EN 2024

L'autorisation d'utiliser le FdR a déjà été accordée

18. Réunions Se reporter au paragraphe 8.
19. Fonds de Participation aux Réunions jusqu'à 40 000 USD. Ce montant sera transféré du FdR au FPR, si nécessaire. Se reporter également au paragraphe 12.
20. Site web de la CTOI (en tant que de besoin).

L'autorisation d'utiliser le FdR est demandée en 2024

21. L'infrastructure informatique de la CTOI est vieillissante et n'est pas conforme aux spécifications de la FAO. Elle nécessitera donc une mise à niveau. Le Secrétariat est en pourparlers avec la FAO en vue d'aligner son infrastructure sur les politiques de la FAO et actualiser les composantes critiques en tant que de besoin.

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du rapport financier de la CTOI à mi-parcours pour 2024.
- b) **NOTE** que des fonds supplémentaires pourraient être nécessaires pour qu'un consultant révise entièrement l'infrastructure informatique de la CTOI. Les fonds destinés à cette fin seront prélevés, en premier lieu, sur les économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, sur le Fonds de roulement.

Tableau 1. Comparaison entre les dépenses inscrites au budget et les dépenses réelles au 31 mars 2024 (en USD).

	BUDGET TOTAL 2024	DÉPENSES AU 31 MARS 2024	SOLDE	% UTILISA TION
PERSONNEL CADRES				
SALAIRE DE BASE (& post adj)	1 492 717	299 565	1 193 152	20%
PENSION & SANTE	439 873	90 901	348 972	21%
INDEMNITÉS ET LOGEMENT FAO	659 061	88 561	570 500	13%
ICRU	75 308	0	75 308	0%
PERSONNEL SG	-	-	-	
SALAIRE DE BASE	89 101	20 602	68 499	23%
PENSION & SANTE	44 155	11 292	32 863	26%
INDEMNITÉS FAO	40 939	9 031	31 908	22%
ICRU	4 902	0	4 902	0%
TOTAL PERSONNEL	2 846 055	519 951	2 326 104	18%
FONCTIONNEMENT				
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	65 000	-	65 000	0%
CO-FINANCEMENT SUBVENTIONS SCIENCE/DONNÉES	-	-	-	-
CO-FINANCEMENT SUBVENTIONS APPLICATION	-	-	-	-
CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES	422 180	38 018	384 162	9%
VOYAGES (PERSONNEL)	145 000	57 445	87 555	40%
RÉUNIONS	84 000	19 079	64 921	23%
INTERPRÉTATION	220 000	379	219 621	0%
TRADUCTION	105 000	98 960	6 040	94%
ÉQUIPEMENT	20 000	823	19 177	4%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	83 350	12 210	71 140	15%
FRAIS IMPRÉVUS	10 000	-	10 000	0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 154 530	226 914	927 616	20%
Contribution add. SEY	(28 750)	-	(28 750)	0%
Frais de gestion des projets	180 026	24 774	155 252	14%
Risque de déficit	-	-	-	0%
FPR	250 000	15 511	234 489	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 401 862	787 150	3 614 711	18%

Appendice 1. Situation des contributions des Membres au budget autonome de la CTOI (en USD)

	1	2	3	4
Membre	Arriérés de contribution au 1 ^{er} janvier 2024 (toutes les années avant 2024)	Contribution due pour 2024	Contributions reçues en 2024	Total des arriérés de contributions
AUSTRALIE	0	194 014	194 014	0
BANGLADESH	50 309	74 642		124 951
CHINE	0	108 674		108 674
COMORES	218 872	78 431		297 303
UNION EUROPÉENNE	0	889 123	889 123	0
FRANCE	0	161 908		161 908
INDE	0	161 390	161 390	0
INDONÉSIE	0	323 001		323 001
IRAN	410 225	223 224		633 449
JAPON	0	214 592		214 592
KENYA	0	72 241		72 241
CORÉE, Rép. de	0	242 677		242 677
MADAGASCAR	31 496	38 573		70 069
MALAISIE	0	83 471		83 471
MALDIVES	0	154 276		154 276
MAURICE	0	84 966	84 966	0
MOZAMBIQUE	137 062	37 333		174 394
OMAN	0	241 418		241 418
PAKISTAN	106 596	95 763		202 359
PHILIPPINES	0	51 861	51 861	0
SEYCHELLES	0	259 708		259 708
SOMALIE	250	15 179		15 429
AFRIQUE DU SUD	0	70 693	67 764	2 929
SRI LANKA	0	131 285		131 285
SOUDAN	387 909	15 280		403 189
TANZANIE	0	79 898		79 898
THAÏLANDE	0	83 656	83 656	-1
ROYAUME-UNI	0	162 542	162 542	0
YÉMEN	789 597	52 047		841 643
Total	2 132 318	4 401 862	1 695 316	4 838 864

Membre	Total des arriérés de contributions
BELIZE	47 092
ÉRYTHRÉE	337 698
GUINÉE	143 295
SIERRA LEONE	66 097
VANUATU	26 251
Total	620 433

Membres	4 838 864
Anciens Membres	620 433
Total	5 459 297